

Compte-rendu du Comité Technique SCoT du 20 décembre 2018. St Laurent du Pape.

Présents : Eric CAMPBEL (DDT), Emeric CHARRON (CAPCA), Guillaume CHEVALIER (PNR), Claude FILLOD (CAPCA), Béatrice FRASSON-MARIN (SyMCA), Morgane MAITRIAS (CC Val Eyrieux), Hélène PAGE (CAUE), Benoit PASCAULT (CEN), Bénédicte POPIN (SyMCA), Valentin RABIER (SyMCA), Alexandre SAUSSAC (CAPCA), Anne-Sophie VERGNE (DDT).

Phase PADD : Comité technique thématique Energie/Ressources (Eau)/Biodiversité/Risques

Introduction :

- *Rappel du rôle du COTECH*

Le COTECH se situe entre la définition des enjeux par les élus et les orientations possibles pour répondre à ces enjeux. Il s'agit d'une instance d'échanges et d'enrichissement du projet. Dans la phase actuelle du PADD, le travail porte plus spécifiquement sur le projet politique donc « où souhaite-on aller ? » et pas encore le « comment va-t-on y aller ? » qui est de l'ordre du DOO. A ce stade, et d'un point de vue technique, il est donc demandé de questionner la réalité et les ambitions des orientations au regard des dynamiques de chaque territoire, de ce qui est en cours, et de partage d'expériences.

- *Rappel des orientations débattues aux précédents CoTech puis par les élus en atelier (7/11 et 5/12) puis en bureau.*

Les élus souhaitent un développement démographique équilibré qui se décline par bassins de vie. Il y a une volonté de limiter les déplacements et de favoriser ceux qui sont alternatifs à la voiture individuelle avec à l'esprit que, malgré tout, s'en passer en milieu rural ne semble pas envisageable. Concernant les logements, la résorption de la vacance est un enjeu fort avec la volonté de se donner un objectif chiffré réaliste et territorialisé. Les élus ont sollicité une approche par bassins de vie favorisant les villes comme polarités structurantes à renforcer.

Pour l'économie, les élus ont conscience des leviers différents selon les secteurs (développement de l'économie productive, notamment industrielle, mais également présente (service, commerce...)). Le tourisme en tant qu'activité économique est souhaité « durable » c'est-à-dire qualitatif en lien avec les itinérances douces, le patrimoine naturel et bâti, le terroir (production agricole). Pour l'agriculture, les élus souhaitent maintenir l'activité agricole, et encourager le développement d'une agriculture de qualité et de haute valeur ajoutée qui favorise les circuits courts. Pour l'activité sylvicole, l'accent a été principalement mis sur les conditions propices au développement des massifs, des activités de transformation et d'une filière bois énergie locale.

Le travail par thématiques doit permettre par la suite de croiser les choix et orientations car chaque thématique est transversale. Suite au diagnostic sectoriel, les élus ont travaillé en Conférence des communes sur l'ensemble du projet d'aménagement pour en tirer les enjeux prioritaires.

L'ensemble des présentations et comptes rendus sont disponibles en ligne sur le site : <http://www.scot-centreardeche.fr>

- **ENERGIE**

Le SCoT est accompagné par le bureau d'étude MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT (AMO avec le PNR et le SCoT AM).
Le bureau d'étude va actualiser le diagnostic et produire des scénarios :

- 2 Scénarios « Maîtrise de la demande en énergie »
- 5 Scénarios « Production d'énergies renouvelables »

Objectifs des scénarios : réduire la dépendance aux énergies fossiles et viser la sobriété et l'efficacité dans les consommations énergétiques et exploiter de manière optimale le gisement d'énergies renouvelables

Préalable :

- Les scénarios sont calculés avec un objectif spécifique pour 2030, mais il est possible de lisser la courbe en ne prenant en compte que l'objectif 2050,
- Les scénarios sont calculés à population constante (ATTENTION : les scénarios évolueront selon les *choix des élus de proposer un développement démographique plus ambitieux à 2040*).

« Maîtrise de la demande en énergie »

Rappel : le scénario réglementaire (Loi transition énergétique) demande une réduction de 30% en 2030 et 50% en 2050 (base consommation 2012).

Remarques du comité technique :

Pour la CC de Val'Eyrieux, les propositions sur le transport sont trop ambitieuses car il y a peu de marge de manœuvre (renouvellement du parc, report modal (pas de TC)...). Pour l'industrie, de gros efforts ont déjà été faits par les entreprises locales (certification ISO notamment) car elles y trouvent un intérêt économique, donc comment aller au-delà ?

Pour la CAPCA, les marges de manœuvre sont un peu plus importantes, notamment sur le tertiaire et les bâtiments publics. Le transport est un peu plus facile à mobiliser notamment avec la mise en place des lignes de bus urbains dont le réseau est voué à se développer. En amont, il y a un très fort besoin d'accompagnement des ménages pour faire évoluer les pratiques (les scénarios ne les intègrent que pour l'habitat). Les expériences menées montrent que ça fonctionne très concrètement.

Pour les logements, les scénarios – y compris le scénario réglementaire - sont également très ambitieux. Néanmoins, il est important d'afficher ces objectifs. Certains logements sont réhabilités sans aides donc difficilement comptabilisés. Le coût d'une rénovation énergétique performante des logements vacants est très élevé, d'autant que ceux-ci sont nombreux sur le territoire, qu'il doit recentrer son action sur les cœurs de bourgs. Plus l'exigence environnementale est forte, plus les règles sont contraignantes, plus il devient compliqué de réhabiliter efficacement les logements. La question se pose également pour les commerces en centre bourg. Ces logements et locaux sont parfois vendus trop cher pour être réhabilités. C'est une vraie question de choix et d'investissement si le territoire souhaite se développer.

Pour l'agriculture, il s'agit du plus faible potentiel (puisque peu de consommation). Néanmoins, les économies passeront aussi par l'accompagnement à l'éco-geste. L'agriculture est le plus gros consommateur de produit pétrolier sur Val'Eyrieux ce qui pose la question de la pérennité des exploitations.

Le tableau de la méthodologie sera croisé avec les actions menées par les deux intercommunalités qui ont des démarches TEPOS et PCAET.

« Production d'énergies renouvelables »

Pour la production hydroélectrique, la CAPCA a fait le choix de le sortir des calculs de production d'EnR considérant notamment qu'elle n'était pas uniquement destinée au territoire. Avec le barrage de Beauchastel, on serait à 122% de production d'EnR pour la CAPCA contre 12.5% sans le prendre en compte. Pour Val'Eyrieux, les EnR représentent 25% de la production.

Pour Val'Eyrieux, le potentiel bois est limité à l'export. En revanche, la production éolienne pourrait être plus mobilisée avec des éoliennes plus puissantes que les capacités de celles proposées dans les scénarios (2 MW alors qu'aujourd'hui les nouvelles éoliennes peuvent produire 4,5 MW). La contrainte du survol est en train d'être assouplie. De ce fait, la mobilisation du potentiel éolien pourrait être plus ambitieuse dans les objectifs (de 60 ou 70%) ; ce qui semble cohérent avec les ambitions de Val'Eyrieux. A minima, sur Val'Eyrieux, en termes d'acceptabilité politique, 1 parc éolien supplémentaire pourrait être envisagé sur 2 secteurs déjà ciblés dans le cadre de l'ancien ZDE. L'idée est plutôt d'optimiser l'existant avant de créer de nouveaux parcs.

Pour leur part, les élus de la CAPCA aussi estiment difficile d'atteindre des objectifs ambitieux sans mobiliser l'éolien. En termes d'acceptabilité pour les habitants, il est prévu un travail de concertation très important. Il est également plus facile de travailler sur les parcs existants qui seront plus performants à termes. Le PNR rappelle que la charte du parc intègre également un guide éolien qui cible les potentiels et une cartographie qui identifie les secteurs de développement favorables.

Pour la filière « bois énergie » les systèmes de production doivent être performants. Si le choix est fait de développer la filière, il y aura de l'investissement technique à mobiliser. Concernant la question de la biodiversité, si le potentiel forestier est bien géré, il n'y a pas forcément d'antagonisme. La question de la production de bois de chauffage granulés doit s'appréhender au niveau régional. Or, le marché est déjà saturé sur ce secteur. Il est surtout important que le territoire analyse bien ces ressources présentes. Le bureau d'étude note un potentiel par rapport à ce qui existe, mais le SCoT pourrait encourager également des nouvelles techniques, voir plus loin que l'horizon présent, ne pas se limiter à ce qui existe (favoriser la cogénération avec par exemple l'installation de turbine sur les chaudières).

Concernant le potentiel solaire, il conviendrait de compléter avec les ombrières de parking. Les EPCI n'ont pas prévu de fermes photovoltaïques sur le territoire mais de développer le solaire sur le bâti existant. Il serait également intéressant de promouvoir l'autoconsommation qui passe là-aussi par l'accompagnement des ménages sur les pratiques.

Pour accompagner les territoires, il existe également un outil développé par AURA-EE « Terristory » : il s'agit d'un outil web interactif d'aide à la décision basé sur la visualisation de données (flux, graphiques, cartes,...). Au-delà de l'analyse du fonctionnement d'un territoire, l'outil permet d'élaborer des scénarii prospectifs et d'en mesurer l'impact environnemental, économique et social.

Concernant la baisse d'hydroélectricité, il s'agit principalement du barrage de Beauchastel compte tenu des perspectives de moindre débit du Rhône prévue par la CNR et l'Agence de l'eau RMC (dû au changement climatique). La question se pose pour Val'Eyrieux mais il est précisé qu'il s'agit d'une source EnR peu fiable – sur les microcentrales - car uniquement dépendante des eaux de pluie donc d'un débit très irrégulier. Il y a également un impact fort sur la biodiversité. Il ne semble pas envisageable de développer l'hydroélectricité, mais juste optimiser l'existant. Il y a une question économique également dans la production : les centrales sont bridées aujourd'hui pour maintenir des prix plus élevés alors qu'elles pourraient produire plus.

La méthanisation et la géothermie ne sont pas identifiées comme très productives. La commune de Charmes-sur-Rhône (en limite du territoire) fait des études pour un potentiel de géothermie. Le SCoT croisera ces questions avec les SCoT voisins notamment Rovaltain.

Ces échanges amènent donc le COTECH à suggérer un autre scénario qui intégrerait une plus forte mobilisation de l'éolien (au moins à 60% du potentiel) et de se poser plus précisément la question du bois.

- **RESSOURCE : EAU**

Orientations proposées :

- **Conditionner le développement** démographique à la **disponibilité de la ressource** et en optimisant son utilisation (interconnexion de l'existant)
- Mobiliser de nouveaux approvisionnements en eau
- Conditionner le développement démographique à l'amélioration de **l'efficacité des réseaux** : partout ou sur les secteurs présentant un risque important de déficit
- **Protection des masses d'eau** : garantir une eau de qualité et en bonne quantité pour tous les usages
- **Economie d'eau** : **Anticiper la baisse des débits** du Rhône (- 30 % horizon 2050), Encourager les économies d'eau dans tous les secteurs (agriculture, industrie, résidentiel, loisirs...), Réduire la consommation d'eau par l'amélioration des rendements des réseaux, Limiter le développement de projets fortement consommateurs d'eau
- **Limitier l'imperméabilisation des sols** par des modes d'urbanisation innovants et/ou instaurer un principe de compensation pour chaque m² artificialisé
- **Garder l'eau sur le territoire** : Limiter le ruissellement en protégeant les zones humides et leurs liens avec les cours d'eau, Stocker les eaux pluviales, Encourager la récupération des eaux usées pour l'arrosage des espaces verts
- **Redonner libre cours aux rivières et sanctuariser l'espace de mobilité des cours d'eau** pour permettre une meilleure infiltration des eaux, un maintien de la biodiversité et une limitation du risque d'inondation

Remarques du comité technique :

Si le rendement du réseau est globalement déjà à 70%, c'est une bonne efficacité mais localement d'importantes pertes peuvent être remarquées et devront être corrigées. Le but en général est d'atteindre 80%. L'amélioration des réseaux aura donc globalement un impact peu sensible. Toutefois certaines communes ayant des taux de rendement bien en deçà, cet objectif d'amélioration devra être territorialisé. Le SCoT pourrait fixer un objectif global à atteindre.

Pour mobiliser « les nouveaux approvisionnements », il s'agit de se projeter sur la raréfaction de la ressource en particulier les sources qui alimentent l'habitat diffus. Il s'agira donc très probablement du Rhône. Même s'il y a une baisse de débit, le prélèvement pour l'eau potable sera prioritaire. Par contre, l'agriculture intensive sera plus impactée. Cette orientation mériterait donc d'être bordée et territorialisée. L'accompagnement d'un mode d'urbanisation plus concentré est également à favoriser.

Il y a de nouveau un fort besoin d'accompagnement dans les pratiques liées à l'eau : une étude sur l'évaluation des volumes prélevables montrent l'importance des prélèvements individuels directs en rivière difficilement mesurables et une sollicitation de la ressource parfois exagérée. De même, les « arrêtés sécheresses » des préfets concernent toutes les ressources ; or certains habitants disposant d'une source ou d'un prélèvement pensent ne pas être concernés. Le besoin de pédagogie est fort.

Concernant l'arrosage des « espaces verts », il conviendrait plutôt de promouvoir des espaces verts économes en eau plutôt que prévoir leur arrosage par récupération d'eau qui pourrait être mobilisé pour un autre usage (attention aux « fausses bonnes idées »).

Il y a également un lien fort avec l'activité touristique qui est souhaité pour la qualité de l'eau.

L'orientation concernant la compensation pour le m² urbanisé n'est pas adaptée au territoire (imperméabilisation des sols). Il faut surtout repenser les modes d'urbanisation en particulier imposer des normes particulières pour les parkings.

Concernant l'espace de mobilité des cours d'eau, le terme de « Sanctuariser », même si il est intéressant, peut inquiéter les élus. Cependant, le SCoT doit définir les espaces de développement et de protection. Accompagner la réflexion des élus sur des espaces à fort enjeux est important.



- **BIODIVERSITÉ**

3 scénarios généraux à débattre :

- Déterminer les capacités de développement des villes et de leur bassin de vie au regard de leur **sensibilité environnementale**
- Valoriser les paysages et l'environnement naturel, supports du cadre de vie et facteur d'attractivité territoriale par **des mesures environnementales volontaristes**
- Développer des villes et de leur bassin de vie respectant les **règles environnementales de base**

Concernant les trames

- Définir **une trame noire** à l'échelle du SCoT pour favoriser la biodiversité nocturne
- Décliner et préserver une **Trame verte et bleue** à l'intérieur des parties actuellement urbanisées
- Décliner et préserver une **Trame brune** à l'intérieur des parties actuellement urbanisées pour préserver la biodiversité et permettre un stockage du CO2 dans le sol
- **Reconnaitre les valeurs écologiques des espaces agricoles et forestiers**
- **Intégrer la biodiversité à toutes les échelles de l'aménagement (du bâti aux grands projets d'aménagement)**

Les obligations à intégrer pour mémoire :

- *Préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité définis par le SRCE*
- *Préserver les corridors écologiques et remettre en état les 4 corridors écologiques identifiés par le SRCE RA.*
- *Protéger et entretenir l'ensemble des zones humides*
- *Préserver les continuités écologiques et restaurer celles en voie de fragmentation*

Remarques du comité technique :

La formulation « sensibilité environnementale » est un peu trop généraliste alors qu'on parle de biodiversité : le terme pourrait être complété par « patrimoine naturelle spécifique aux bassin de vie » ou « **Déterminer les capacités de développement** des villes et de leur bassin de vie au regard de leur propre biodiversité » est proposé.

Pour faire de la pédagogie sur la bonne prise en compte de cet enjeu ; il s'agit de regarder et préciser l'impact de la biodiversité de manière transversale. Il ne s'agit pas de l'aborder en termes de contraintes uniquement mais de comprendre qu'il s'agit d'une ressource locale mobilisable. Dans la terminologie des orientations, il serait également intéressant de ne pas noter uniquement « préserver » mais également « développer » ou autre. Au-delà de la « préservation » il faut aussi intégrer la notion de « valorisation ».

La biodiversité doit être considérée comme une ressource mobilisable pour le territoire qui produit de l'économie et du développement.

Concernant la TVB en milieu urbain et péri urbain, le SRCE RA prévoit : - dans son orientation 1.6 : « incite les collectivités, via les documents d'urbanisme, à identifier, préserver, voire restaurer la trame verte et bleue périurbaine et urbaine », - dans son orientation 5.5 : « propose d'affiner la connaissance écologique et l'apport fonctionnel de la trame verte et bleue urbaine et périurbaine ; puis invite à proposer des modes de développement périurbain conciliant déplacements des espèces et urbanisation. »

Il est important que les communes, à travers leur PLU, prennent en compte ce sujet. Il s'agit de concevoir un urbanisme qui prenne en compte la biodiversité (exemple des chauves-souris à Beauchastel).

Concernant la « trame noire », l'extinction nocturne a également un impact économique qui facilite la réalisation de cette action.

Pour la TVB, l'enjeu majeur concerne la ripisylve. Il ne faut pas négliger non plus la biodiversité ordinaire (pas que ceux qui sont à préserver). Il faut également rappeler que les znieff /natura 2000 ne sont pas des zones de protections. L'enjeu de biodiversité sur le territoire est très présent, il s'agit de le préserver mais également de le mettre en valeur. Il s'agit encore une fois de l'appréhender de manière transversale et de le croiser avec les autres thématiques (attractivité, etc.).

- **Risques et pollutions**

- **Mener une politique urbaine prenant en compte les risques naturels et technologiques et prendre en compte les effets du changement climatique.**

Le SCoT doit intégrer les risques, mais il doit également regarder plus loin en termes de prospective et d'aggravation des risques liés au changement climatique.

Concernant les déchets, le territoire exporte l'ensemble de ses déchets. Néanmoins, compte tenu de l'apport de population prévu, il faudra se poser la question de la taille des déchetteries. Il y a un enjeu pour les EPCI : plateforme de tri, enjeux sur les déchets du bâtiment (rénovation de logements), extraction de matériaux, recyclage, déchets verts, etc.



Ces orientations seront débattues par les élus du territoire en Atelier le 16 janvier 2019 puis arbitrées par le Bureau Syndical.

Les contributions écrites et les compléments d'information permettant de définir au mieux le projet de territoire sont les bienvenus, le but étant de co-construire ce projet de SCoT avec les élus pour l'avenir du territoire Centre Ardèche.

Le prochain Comité technique se réunira le 24 janvier 2019

de 9h30 à 12h à St Laurent du Pape

Sur la thématique Paysages – Formes urbaines